

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Laverlochère, tenue à la salle du conseil, situé au 11-A rue Principale Sud, le 3 avril 2017 à 19 h 30 sous la présidence du maire Daniel Barrette.

Sont présent : Monsieur Normand Bergeron, conseiller;
Monsieur Ghislain Beaulé, conseiller
Monsieur Sébastien Fortier, conseiller ;
Monsieur Bernadin Létourneau, conseiller ;
Madame Valérie Lemens-Turgeon, conseillère ;

Est absent : Monsieur Éric Bergeron, conseiller;

Est également présente: Madame Monique Rivest, directrice générale, secrétaire-trésorière, g m.a.

1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

2.- Adoption de l'ordre du jour.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

17-04-1644

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- Adoption du procès-verbal du 13 mars 2017.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal du 13 mars 2017.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal et de ce fait renoncent à sa lecture ;

17-04-1645

EN CONSÉQUENCE, il est proposé le conseiller Bernadin Létourneau d'adopter le procès-verbal du 13 mars 2017, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

4.- Période de questions et demande verbale.

Le maire donne la parole au public et reçoit les demandes des contribuables.

5.- Revenus de mars.

Cessation actif immobilier	9 135.30 \$
Assurances Corpo	234.34 \$
Location salle	80.00 \$
Mutation	54.38 \$
MADA	5 250.00 \$
Partage RH	2 339.89 \$
Foncières	70 948.84 \$
Aqueduc	3 644.44 \$
Égout	943.74 \$
Traitement des eaux	6 668.08 \$
Mat. Résiduelle	10 676.80 \$
Intérêts	35.95 \$
Permis	75.00 \$
Parmalat-1e vers. dette	22 822.00 \$
Droit carrières et sablières	611.38 \$
TVQ à payer	1 084.78 \$
TPS à payer	543.75 \$
Annonce journal	15.00 \$
Développement Économique Canada	1 555.00 \$
CSST en trop 2016	7.70 \$
Total:	<u>136 726.37 \$</u>

5.1- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

17-04-1646

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sébastien Fortier que les dépenses présentées, pour le mois de mars 2017 soient autorisées pour des factures s'élevant à 42 177.51 \$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 26 158.55 \$ consigné au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 3 avril 2017, imprimé le même jour, totalisant des dépenses 68 336.06 \$, plus une somme de 12 823.53 \$ consignée au rapport des salaires nets du 29 mars 2017, le tout totalisant 81 159.59 \$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.- Correspondance.

Publicité dans le journal le Reflet

CONSIDÉRANT l'offre de publicité dans le journal Le Reflet qui est réservé aux municipalités dans le cadre du cahier municipal;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable d'informer la population témiscamienne sur les attraits de la municipalité;

17-04-1647

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaulé de réserver une page complète, y annonçant le programme de revitalisation, le site Web, le sentier de l'Entrevent (roches erratiques et pistes) de même que la Rigolade du printemps. Le tout pour une somme de 425 \$ payable à même les fonds généraux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

ÉCOLE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est parmi les meilleurs partenaires dans la réalisation des projets-écoles;

CONSIDÉRANT Qu'il y a eu la présence du maire lors du lancement des journées de la persévérance;

CONSIDÉRANT QUE cela démontre bien la préoccupation du conseil municipal dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE l'école voudrait offrir à deux élèves par classe un bon d'achat afin de souligner leur persévérance scolaire;

17-04-1648

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Valérie Lemens-Turgeon qu'afin de permettre à au moins deux élèves par classe de bénéficier d'un bon d'achat afin de souligner leur persévérance scolaire, le conseil municipal autorise, un don de 300 \$, pris à même les fonds généraux qui sera versé au comité de persévérance scolaire de l'école St-Isidore de Laverlochère.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

La Ville de Témiscaming

CONSIDÉRANT que la Ville de Témiscaming s'est dotée d'un ingénieur municipal et désire partager ce service avec d'autres municipalités de la région;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Laverlochère a de l'intérêt afin d'étudier la possibilité de se prévaloir d'une entente intermunicipale pour cette catégorie de professionnel;

17-04-1649

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Valérie Lemens-Turgeon de demander à la Ville de Témiscaming, un aperçu du travail qu'il peut fournir, le temps de disponible et le coût qui pourrait être rattaché à ce partage.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Campagne sauvons Postes Canada : Le conseil demande à la directrice générale d'envoyer une lettre d'appui.

MRC de Témiscamingue

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec, en complémentarité au programme « Brancher pour innover », a lancé le programme « Québec branché » ayant pour but de soutenir les projets visant à offrir aux citoyens, aux organismes, dont les municipalités et aux entreprises situées en milieu rural, un service internet haute vitesse

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue déposera une demande de financement pour le raccordement de nouveaux bâtiments identifiés par les municipalités locales;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Laverlochère est admissible au programme;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite se prévaloir de ce programme pour brancher de nouveaux bâtiments à l'infrastructure déjà en place via la Gestion de l'inforoute régionale de l'Abitibi-Témiscamingue (GIRAT);

CONSIDÉRANT que le branchement de ou des bâtiments suivants, 11 St-Isidore Ouest, 11 St-Joseph, 30 St-Isidore Ouest, permettront d'améliorer, de consolider ou de développer davantage le service à offrir aux citoyens :

Considérant que la gestion de ces nouveaux bâtiments sera incluse au partenariat déjà en place avec le GIRAT;

17-04-1650

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaulé et résolu unanimement

❖ Que la municipalité de Laverlochère appuie la MRC de Témiscamingue pour le dépôt d'une demande de financement auprès des programmes « Brancher pour innover » et « Québec branché ».

❖ Que la municipalité de Laverlochère s'engage à assumer les investissements quant au déploiement des équipements, autre que ceux financés par les divers programmes, pour le déploiement du signal à l'intérieur du bâtiment, propriété de la municipalité, si disponibilité budgétaire, soit pour 2018 ou 2019.

7.- Employés municipaux.

7.1.- Dossier 11 St-Isidore Ouest.

CONSIDÉRANT qu'une subvention a été accordée afin d'effectuer des travaux de rénovation à la salle ;

CONSIDÉRANT que pour la réalisation de travaux, il est nécessaire de recourir aux services d'un professionnel en architecture;

CONSIDÉRANT la proposition d'honoraires professionnels d'architecture déposé par l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT que la proposition est inférieure à 25 000 \$;

17-04-1651

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaulé d'accepter la proposition d'honoraires professionnels d'architecture de la firme Artcad groupe-conseil inc, pour une somme évaluée à 13 500 \$;

Que l'inspecteur municipal est autorisé à faire analyser les matériaux en place afin d'y déceler s'il y a présence d'amiante afin de bien orienter le devis des travaux à exécuter. Il en coûtera environ 140 \$ par type de matériel. Le tout payable par la subvention et l'emprunt s'y rattachant.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.2.- Eau potable.

Prochaine étape, obtenir un entrepreneur disponible pour exécuter les travaux qui sont estimés inférieur à 25 000 \$. Une proposition est attendue pour le mois prochain.

7.3.- Traverse de piéton, rue Arpin Est et Lafrenière Sud

Le conseiller Bernadin Létourneau donne avis de motion de la présentation d'un règlement établissant une réglementation sur les

passages pour piétons. Un projet de règlement est déposé devant le conseil.

7.4.- Risques bactériologiques.

À remettre le mois prochain.

7.5.- l'eau avant les hydrocarbures.

L'eau avant les hydrocarbures

Le conseil veut vérifier si cela s'applique seulement au forage ou s'il affecte aussi la distribution par viaduc ou autre.

7.6.- Formation.

CONSIDÉRANT qu'il y a des formations de disponibles pour améliorer les connaissances de l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT qu'il y a une entente intermunicipale de partage de cette ressource humaine;

CONSIDÉRANT que les formations seront utiles aux deux organisations;

17-04-1652

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beulé que lors de formations pour l'inspecteur municipal, qui sont acceptées par les deux municipalités, le partage des coûts et du temps relié à cette activité soient répartis entre les deux municipalités de la même façon que dans l'entente soit à 40 % pour la municipalité d'Angliers et 60 % assumés par la municipalité de Laverlochère, représentant le pourcentage passé dans chaque municipalité.

Que cette règle est applicable aux formations suivantes permises :

Cours ADMQ, appel d'offres

Pré requis : « **L'adjudication de contrats municipaux : fondements, obligations et contrôles** » et « **Préparation et rédaction des appels d'offres municipaux** » disponible en ligne.

Cours offert par la FQM:

« **Salubrité et nuisance : c'est l'heure du grand ménage** » dispensé en ligne la semaine dernière.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Demande de droit de passage

L'inspecteur municipal demande un droit de passage afin de permettre la sortie de bois en longueur de son terrain. Il désire utiliser l'accès à l'usine d'eau potable, située au 30 rue St-Isidore Ouest

Le conseil demande d'avoir plus de précision à cause des risques de contamination de l'approvisionnement en eau potable.

8- Rapport des comités.

8.1.- Brigade incendie.

Le dossier des pagettes est en attente de développement.

Ronde de sécurité

Les documents sont dans chaque camion. Un suivi sera assuré.

8.2.- Commission familiale et MADA.

Information sur le suivi des dossiers.

8.3.- Comité patrimoine.

Il est en train de confectionner les panneaux d'information sur les roches erratiques financés par la Corpo.

8.4.- Corporation de développement.

Rien de particulier.

8.5.- Comité ÉLAN.

Programme municipal d'aide financière au programme Supplément au loyer.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Laverlochère supporte le Comité Élan;

CONSIDÉRANT qu'il veut participer à un programme de Supplément;

17-04-1653

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beulé que la Municipalité de Laverlochère à l'intention de participer au Programme de Supplément au loyer pour le projet de construction Résidence ÉLAN, à Laverlochère, en acceptant de s'engager dans une proportion de 10 % pendant les cinq (5) premières années, pour au moins 20 % des unités de logement prévues au projet et jusqu'à concurrence du nombre d'unités maximal prévues à l'intérieur de la convention d'exploitation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Terrain résidence pour Aîné.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal s'est engagé dans le règlement no 2017-308 a donné un terrain au comité ÉLAN;

CONSIDÉRANT qu'un terrain devant servir à la construction d'une résidence pour les Aînés et qu'il est recommandé qu'elle soit située à un endroit où il y a de l'activité;

CONSIDÉRANT qu'il y a une école, un parc ainsi que les services de base tout près;

17-04-1654

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron

Que le conseil municipal à l'intention de céder gratuitement au comité ÉLAN un terrain d'environ 200 par 200 pieds situé au coin de la rue des Écoles sud et Arpin Ouest, plus connu sous le nom de terrain de balle,

Que le maire, Daniel Barrette et la directrice générale Monique Rivest, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Laverlochère tous les documents donnant plein effet à cette résolution.

Que le conseil prendra les mesures nécessaires au déplacement du terrain de balle

Adopté à la majorité des conseillers.

Le conseiller Sébastien Fortier enregistre sa dissidence.

Aide financière

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Laverlochère a adopté un règlement décrétant une aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec pour une aide financière ou un crédit de taxes;

CONSIDÉRANT qu'à l'article 3, on dit qu'une aide financière correspondant à un montant fixe sera déterminée par résolution ;

17-04-1655

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaulé que le conseil à l'intention d'accorder une aide financière accordée pour la résidence ÉLAN, correspondra à un maximum de 250 000 \$, ne dépassant pas 5 ans lorsque le règlement aura reçu l'approbation de la Société d'Habitation Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

8.6.- Comité des Loisirs.

CONSIDÉRANT QUE le comité des Loisirs et sport de Laverlochère a fait une demande de commandite pour aider à réaliser la fête de la Rigolade;

CONSIDÉRANT QUE le comité demande le soutien de la municipalité pour d'autres services,

17-04-1656

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sébastien Fortier que le conseil participe à la hauteur de 5 000 \$ pour supporter le comité des Loisirs et sports dans la réalisation de l'activité annuelle de la Rigolade du Printemps édition 2017. La somme sera versée conditionnellement à l'engagement du comité de fournir une reddition de compte annuelle et présenter les pièces justificatives à la demande de la Municipalité de Laverlochère, le cas échéant.

Que le conseil autorise la fermeture temporaire de la rue Labelle Ouest les 19, 20 et 21 mai 2017.

Que la rétrocaveuse et le camion-citerne et l'autopompe sont prêtés durant l'activité de même que les gros bacs de recyclage qui sont près de la salle sont déplacés sur le terrain où se déroule l'évènement;

Que des chaises seront mises à leur disposition au besoin :

Que, selon la disponibilité de nos employés, ces derniers pourront participer à l'installation du chapiteau.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

9.- Suivi à la dernière séance du conseil.

9.1.- Suivi comité RH.

La directrice générale prendra une semaine de vacances affectant la banque de vacances de 2016 du 7 au 18 avril 2017, incluant les jours fériés inclus.

9.2.- Étude avec le MAMOT.

Le document final sera déposé le mois prochain.

9.3.- Représentant pour au CA du Refuge.

CONSIDÉRANT que le Refuge pour animaux possède sa place d'affaires à Laverlochère;

CONSIDÉRANT qu'un conseil d'administration doit être mis sur pied;

CONSIDÉRANT que le conseil provisoire accueillerait favorablement la présence d'un élu à sa table;

17-04-1657

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernadin Létourneau que soit nommé le conseiller Ghislain Beulé comme conseiller porteur du dossier du Refuge pour animaux du Témiscamingue et consent à siéger à ce conseil d'administration.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

9.4.- Droit de passage Tembec.
Pas de développement.

10.- Affaires nouvelles.

10.1.- Règlement no 2017-302 Circulation VHR.

Le conseiller Normand Bergeron donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance subséquente, d'un règlement autorisant la circulation de motoneige sur le territoire de la municipalité de Laverlochère. Un projet de règlement est déposé devant le conseil.

10.2.- États financiers 2016.

CONSIDÉRANT que les états financiers 2016 ont été présentés au comité budget de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le comité dépose et explique le rapport au conseil;

17-04-1658

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernadin Létourneau que le rapport financier de 2016 est accepté par le conseil municipal de Laverlochère.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Financement de travaux

CONSIDÉRANT que le financement des travaux de rénovation au 11 St-Joseph était prévu à même le règlement d'emprunt parapluie 2007-243, dans la résolution no 16-03-1403;

CONSIDÉRANT les résultats financiers 2016;

17-04-1659

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beulé que le financement travaux réparation garage caserne, s'élevant à 23 500.37 \$, soit fait à même les surplus libre de l'année 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11.- Information du maire.

De l'information est donnée par le maire.

12.- Période de questions.

Le maire donne la parole au public.

Il reçoit les questions de l'assistance.

13.- Clôture de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 22 h 08.

Daniel Barrette, maire

Monique Rivest, dg, sec. très.

Je, Daniel Barrette, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire.